

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 avril. — Le conseil du cabinet s'est réuni aujourd'hui, après-midi, au bureau des affaires étrangères.

— Le roi a reçu hier sir Robert Peel, en audience particulière.

— Le prince Aloys de Lichtenstein, chargé par l'empereur d'Autriche d'une mission spéciale près le roi d'Angleterre, est arrivé à Londres; il a été reçu jeudi par leurs majestés.

— On lit dans le *Courier* :

« Le comité sur la question de l'église irlandaise n'a pas achevé ses travaux dans la séance d'hier soir; il les reprendra lundi; par conséquent le rapport sur la résolution ne peut être présenté à la chambre que mardi, et lord John Russell qui alors annoncera probablement son intention formelle de faire la motion d'une adresse au trône, ne peut l'exécuter que mercredi.

« Supposant que la motion passe, l'adresse ne saurait être présentée avant jeudi; les tories pourront donc rester au pouvoir trois à quatre jours de plus. Cependant nous sommes en avril, les fêtes de Pâques s'approchent, et la tentative du parti tory pour gouverner le pays, malgré la majorité de la nation, sera la cause qu'aucune affaire importante ne sera expédiée dans cette session.

« Nous avons déjà souvent déploré que la législation soit très en arrière de ses travaux, et si cela dure, il sera impossible d'en prédire les suites; mais les tories, pour obtenir ou garder leurs places, n'hésitent pas à exposer la communauté entière aux plus grandes calamités qui inévitablement doivent résulter de leur opposition à toute amélioration. »

— Le capitaine Pechell, membre pour Brighton, écuyer de la reine, qui a voté jeudi pour la motion de lord John Russell, a reçu le lendemain sa démission de ce poste.

— On répand encore une fois le bruit que le duc de Wellington et sir Ed. Knatchbull veulent se retirer du ministère et qu'ils seront remplacés par lord Stanley et W.-J. Graham. « Il est tout-à-fait inutile, dit le *Globe*, de remonter à la source de ce bruit, d'autant mieux que la durée du ministère tout entier n'est qu'une question de jours, 4, 5 ou 6, selon toute probabilité. »

— On ne pense pas, d'après l'espèce de transaction survenue hier entre sir Robert Peel et lord John Russell, que ce dernier persiste dans sa première idée qui était d'insérer sa résolution dans une adresse à la couronne; mais on pense qu'il proposera une clause fondée sur la résolution, comme article additionnel au bill pour le règlement de la question des dîmes d'Irlande que les ministres vont présenter. C'est là, à ce que nous croyons, l'intention de lord John Russell, et si cette clause est adoptée contre le vœu du gouvernement, l'administration comprendra alors que la chambre des communes est résolue d'entraver les mesures de réforme conservatrice qu'elle veut faire adopter; elle ne peut continuer à diriger les affaires du pays. C'est au peuple aujourd'hui à se prononcer hautement et promptement; déjà l'on prépare des adresses sur divers points pour engager le ministère à sauver le pays: c'est un exemple qu'il faut suivre partout. Les efforts des bons et loyaux Anglais pourront soustraire le pays à l'influence du papisme. (Albion.)

— Le *Standard* dit que les adresses à sir Robert Peel, pour l'engager à rester au pouvoir, se multiplient considérablement, et que celle de la cité présente 8,000 signatures. L'*Albion* ajoute

que des adresses sont préparées à Rochester, à Canterbury, à Maidstone, Gravesend, etc. Celle de Rochester que nous avons sous les yeux exprime son admiration pour le caractère personnel et les talents de sir R. Peel, conjure le ministre de rester en fonctions et témoigne de la confiance des habitants dans le ministère dont il est le chef.

— Le *Standard* donne l'extrait suivant d'une lettre de D-vouport, dont il ne garantit pas le contenu, mais qui paraît vraie, dit-il, à en juger par la source respectable d'où elle émane et par les termes dans lesquels elle est conçue :

« On a reçu, de Falmouth, la nouvelle qu'il y a eu un vif engagement entre le vaisseau anglais le *Canopus*, commandé par le capitaine Gery, et trois bâtimens de guerre russes, qui tentaient de passer les Dardanelles, et qui rencontrèrent une courageuse résistance de la part de ce vaisseau. On assure qu'il a été pour ainsi dire mis en pièces, après avoir eu 28 hommes tués et un grand nombre de blessés pendant l'engagement. »

— On a reçu des nouvelles de Para, jusqu'au 16 février, elles contiennent sur l'insurrection qui y a éclaté le 7 janvier, les détails suivans : « Cette insurrection a été commencée dans les casernes, par les soldats, qui ont tué leurs officiers. Renforcés par les mécontents venus des bords de l'Acara, ils ont assassiné le président et le gouverneur militaire, ainsi que le capitaine Inglis, commandant la corvette brésilienne *Defensora*. Ensuite ils ont ouvert toutes les prisons et mis en liberté les prisonniers parmi lesquels il y avait plusieurs grands criminels. Avec le secours de ces misérables, ils ont continué à massacrer tous ceux qu'ils soupçonnaient être hostiles à leurs projets infâmes. Les scènes qui s'en sont suivies ont été horribles; des charrettes de corps morts furent transportés hors de la ville pour être enterrés dans de grandes fosses, car on n'avait pas le temps de creuser des tombes. J'ai assisté, dit la lettre, à l'enterrement du capitaine Inglis, et pour la première fois de ma vie j'ai vu des cadavres entassés l'un sur l'autre pour être ensuite couverts d'un peu de terre. »

FRANCE.

Paris, le 6 avril. — M. le président de la chambre des pairs vient d'adresser à tous les membres de cette chambre une lettre circulaire pour les inviter à se trouver réunis à Paris le 1^{er} mai. Nous ne pensons pas cependant que ce soit ce jour-là même qu'ait lieu l'ouverture des débats.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil de discipline de l'ordre des avocats doit se réunir extraordinairement lundi prochain, pour délibérer sur la position dans laquelle se trouvent placés les avocats nommés d'office par M. le président de la cour des pairs, et sur la légalité de l'ordonnance du 30 mars.

« Nous ajouterons que les avocats nommés d'office viennent d'adresser à M. le bâtonnier une lettre dans laquelle ils exposent qu'après avoir reçu de M. le président de la cour des pairs la lettre qui les a désignés comme défenseurs, ils ont écrit aux accusés pour leur demander s'ils étaient prêts à les recevoir; que ceux-ci ont répondu qu'ils refusaient nettement leur assistance; qu'en conséquence, ils recourent au conseil de discipline pour qu'il ait à leur tracer la ligne de conduite qu'ils doivent suivre en présence du refus des accusés et des dispositions de l'ordonnance du 30 mars.

« Ainsi, le conseil de discipline se trouve régulièrement saisi des graves questions que soulève cette ordonnance, et nous n'hésitons pas à penser que, dans cette circonstance comme dans tant d'au-

tres, le conseil de l'ordre prendra une détermination franche et digne, et qu'il saura maintenir, dans l'intérêt des citoyens et du barreau, les droits et les prérogatives dont la garde est confiée à son indépendance. »

— Le *Journal de Rouen* contient ce qui suit :

« Nous apprenons que M. le bâtonnier du barreau de Rouen a convoqué pour lundi prochain l'ordre entier des avocats, à l'effet de délibérer sur le parti à prendre dans l'affaire des avocats de Paris. »

— On dit que les accusés d'avril ont dressé la liste des avocats et conseils auxquels ils veulent confier leur défense. Cette liste, assure-t-on, a dû être notifiée aujourd'hui au président de la cour des pairs.

— Depuis quelques jours il s'est formé dans les salons de M. le duc de Valmi, qui porte un nom illustre dans nos fastes militaires, une réunion dont le noyau a été d'abord formé de cinq pairs opposés au procès d'avril, et surtout à la compétence de la chambre dont ils font partie; cette réunion s'est grossie de plusieurs autres membres qui lui ont donné une certaine importance.

— On lit ce soir dans le *Journal de Paris* :

« Lord Elliot et le lieutenant-colonel Grawood sont arrivés à Bayonne le 4, et ont envoyé à don Carlos un message, dont ils attendent le retour pour se rendre au quartier-général du prétendant.

« Le 29 et le 30, deux affaires ont eu lieu entre Zumalacarrégu y et le général Aldama à la tête de 16 bataillons.

« La première a eu lieu à Arroniz; la seconde à Villamajor. Dans toutes deux l'avantage est resté aux chrétiens.

« Le bruit court que le général Lopez a été tué dans la seconde. »

— Un journal ministériel dit ce matin que la mission de lord Elliot près de don Carlos est le résultat d'une négociation suivie dès long-temps entre la France et l'Angleterre; qu'il doit proposer à ce prince une provision pour son avenir et pour celui de sa famille, réglée largement et garantie au besoin par les puissances intervenantes; mais que s'il persistait à vouloir continuer la lutte, le négociateur déclarerait que les lois communes font un devoir aux deux cabinets d'intervenir.

« Ce journal ajoute : « Dans les cercles de Londres, on croit que la mission de lord Elliot mettra fin à tout; mais si tel n'était pas le résultat de cette mission, le même but serait atteint par la présence en Espagne d'un corps d'armée français, ou par toute autre démarche qui répugnerait moins à toutes les parties, et qui, par conséquent, n'est pas aisée à imaginer. »

Nous avertissons nos lecteurs que cette dernière phrase est copiée textuellement.

M. le ministre de l'intérieur, consulté par le commerce de Saint Malo, relativement aux bruits de guerre qui se répandent entre la France et les Etats-Unis, a répondu télégraphiquement que les nouvelles qu'il recevait de ce dernier pays étaient satisfaisantes, et que rien n'autorise les craintes d'une rupture.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« La loi sur la responsabilité des ministres est incohérente; elle est mal rédigée; elle se ressent du ballottage de la discussion, et elle a besoin de subir une nouvelle et sévère épreuve dans le sein de la chambre des pairs. Une loi aussi importante que celle-là ne se fait pas en un an. Ne plaignons pas le temps; c'est l'étoffe des bonnes lois.

— Le ministre de Portugal à Paris vient de recevoir l'ordre de publier la traduction de la pièce ci-dessous, portant les dispositions prises par son gouvernement pour faire droit aux réclamations des étrangers qui ont servi dernièrement dans l'armée de S. M. T. F.

Ministère de la guerre.

« Etant nécessaire de fixer un terme pour satisfaire aux réclamations des officiers et autres militaires étrangers qui ont été au service de la reine très-fidèle, S. M. fait savoir à la commission chargée de la liquidation des comptes de ces individus que le terme de trois mois, à partir de la date du présent ordre, est alloué pour ceux qui sont hors du royaume, et que passé ce terme fatal, toute réclamation ultérieure de cette nature sur le gouvernement portugais sera regardée comme nulle et non avenue.

Palais de Necessidades, le 7 mars 1835.

Signé le duc de Terceira.

— Un des nouveaux bateaux à vapeur, destinés à la navigation de la haute Seine, et qu'on admirait ces jours derniers, vient de faire en 4 heures le trajet de Paris à Melun, qu'on ne faisait l'année dernière qu'en 12 ou 13 heures. On a réduit le prix des places dans la même proportion que le temps du voyage.

— On termine en ce moment au quai d'Orsay un bateau à vapeur destiné à faire le service d'Amiens à Abbeville pour le transport des voyageurs. Le chenal ayant peu de largeur, afin d'éviter la dégradation des rives, le constructeur n'a donné qu'une roue à ce bateau; elle est placée au milieu du bateau. Essayé ces jours derniers sur la Seine, sa vitesse a été, dit-on, de 8 à 10 lieues dans une heure et quart, contre le courant.

— On vient de découvrir aux archives générales du royaume, dans un amas de papiers non encore classés, une correspondance secrète de Marie-Antoinette avec l'empereur d'Allemagne, Léopold II, son frère, Burke et autres personnages étrangers, avant et après la fuite à Varennes, en 1791. Rien ne saurait égaler l'importance historique de ces documents, qui tranchent une des plus grandes questions de la révolution, non résolue pour beaucoup de contemporains: « Le cabinet des Tuileries avait-il provoqué l'invasion étrangère? » Ces pièces ont été communiquées à l'éditeur de la *Revue rétrospective*, qui en a inséré la première partie.

BELGIQUE.

SÉNAT.

Séance du 6 avril. — M. le chevalier de Bousies fait un rapport sur le projet de loi de renouvellement par moitié des deux chambres et en propose l'adoption.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles du projet de loi apportant des modifications au tarif de douanes (article 1^{er}).

M. le comte Vilain XIII regrette que l'on ne fasse pas une révision complète du tarif de douanes, et demande que les droits sur les soieries de France soient diminués.

M. le comte d'Aerschot et M. le marquis de Rhodes pensent que quand on voit les difficultés qui entourent chaque question, en France la malheureuse question colonnière, on est convaincu que de long-temps on ne pourra discuter un pareil projet: qu'il faut donc, en attendant, accueillir des améliorations partielles qui nous sont proposées.

M. Dujardin fait observer en outre, que des négociations sont entamées entre le gouvernement français et la Belgique, relativement à diverses concessions qui seraient faites des deux côtés dans le système des douanes. Si maintenant nous accédions sans réciprocité ce qui doit faire l'objet de compensation, il serait difficile au gouvernement d'obtenir ensuite des conditions favorables à notre industrie. Ce serait en quelque sorte donner le prix sans avoir la chose.

On passe à l'appel nominal pour le vote sur l'ensemble de la loi; elle est adoptée par 28 membres présents.

Demain séance à 2 heures 1/2.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 6 avril. — M. Verduyn fait l'analyse des pétitions adressées à la chambre.

M. A. Rodenbach: J'ai entendu faire mention d'une pétition de l'industrie cotonnière de la ville de St. Nicolas. Je demande qu'elle soit renvoyée à l'examen de la section centrale. — Adopté.

M. Mischamps présente le rapport de la section centrale sur la proposition de M. de Brouckere relative à la peine de mort.

Les sections avaient proposé d'ajourner le projet jusqu'après les observations des cours et tribunaux sur le projet qui doit apporter des modifications au code pénal. La section centrale n'a point été tout à fait de cet avis; elle a pensé qu'il y avait lieu de s'occuper de ce projet séparément, et de le renvoyer aux cours et tribunaux des chefs-lieux des provinces, pour les consulter sur les questions suivantes: 1^o Y a-t-il lieu d'abolir la peine de mort dans tous les cas? 2^o Dans le cas de la négative, indiquer le cas où la peine de mort serait

abolie et remplacée par d'autres peines? 3^o Quelles seraient ces peines?

Après une courte discussion, la proposition de la section centrale est adoptée.

M. de Roo demande à M. le ministre de la justice s'il n'est pas encore à même de pouvoir présenter la statistique des crimes et condamnations capitales qui ont eu lieu en Belgique depuis quelques années.

M. le ministre de la justice déclare qu'il faudra encore au moins six semaines avant que ce travail puisse être achevé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'exploitation du chemin de fer.

M. de Puydt s'oppose au projet sur l'exploitation qu'il considère comme contraire à la libre concurrence de l'industrie privée et à la bonne exécution.

M. Leyrille: Moi aussi je suis pour la libre concurrence; mais il faut du moins qu'on connaisse les bases sur lesquelles elle peut être établie; il faut que l'on sache quelle sera la moyenne des frais et des revenus de la route. Quant aux taux des rétributions pour le transport, je pense que le maximum de 3 frs. proposé par le gouvernement est trop élevé.

M. Gendebien demande si le gouvernement a l'intention d'exploiter le tout, d'établir des bureaux à Vilvorde, Malines, Anvers, etc., s'il veut se procurer le matériel et le personnel nécessaire à cette exploitation?

M. le ministre de l'intérieur répète ce qu'il a dit à la section centrale que le gouvernement a l'intention d'exploiter provisoirement par lui-même les transports de la route, au moyen de voitures ou au moins de moteurs qui remorqueront des voitures appartenant à des particuliers.

M. Jullien parle en faveur de l'exploitation par adjudication.

M. Liedts voudrait aussi que dès le commencement on permit aux voyageurs l'exploitation par voitures locomotives sauf à les obliger de payer à l'état un péage fixé par la loi. Il craint que si dès-à-présent on n'adopte pas ce principe, le gouvernement dira quand la section de Malines à Anvers sera achevée, que l'expérience a été incomplète, et qu'il faut lui permettre de continuer l'exploitation.

M. Mischamps défend le projet de la section centrale.

M. le ministre des affaires étrangères s'agit-il réellement d'un monopole dans le projet? non messieurs, l'exploitation du gouvernement est purement provisoire, et faite, afin de connaître exactement les frais d'exploitation et les bénéfices du transport.

Si aujourd'hui on voulait abandonner l'exploitation à la libre concurrence probablement aucun adjudicataire n'oserait se présenter. Le projet ne fixe d'ailleurs pas le mode d'exploitation, elle ne fixe que les péages, car il est impossible de fixer dès à présent, si c'est le gouvernement lui-même qui exploitera. Il n'est pas certain qu'il se présentera d'entrepreneurs et alors le gouvernement sera obligé d'exploiter provisoirement par lui-même.

La discussion générale est close et l'on passe à celle des articles.

MM. de Puydt et Liedts présentent des amendemens à l'article 1^{er}. Ces amendemens sont rejetés, et le projet entier est adopté à la majorité de 59 contre 11, d'après la rédaction de la section centrale, qui, comme nous l'avons déjà dit, ne diffère que très peu du projet ministériel.

M. le ministre de la guerre présente un projet de loi sur l'avancement des officiers de l'armée. Le projet est renvoyé à une commission à nommer par le bureau.

Judi, séance à midi pour la discussion du projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Demain, réunion dans les sections.

LIEGE, LE 8 AVRIL.

La première partie des pièces de l'enquête sur l'industrie cotonnière, instruite par la commission permanente d'industrie de la chambre des représentans, vient d'être distribuée à tous les membres.

Cette partie comprend les interrogatoires des fabricans et négocians entendus par la commission au mois de décembre dernier. On pense que les sections ne tarderont pas à s'occuper de l'examen de la proposition de M. Desmazières. Déjà, plusieurs présidens des sections ont fait des convocations dans ce but pour le commencement de cette semaine.

Dans la séance de la chambre des députés du 3 avril, il a été donné lecture d'une pétition d'un grand nombre de propriétaires de notre province, demandant qu'il soit opéré une nouvelle réduction de 10 p. 100 sur les évaluations cadastrales; ce n'est pas seulement à Liège que des réclamations s'élèvent sur les évaluations du cadastre; Anvers, Gand, Alost, font entendre les mêmes plaintes.

Les nouvelles qui nous parviennent de la frontière d'Espagne sont toujours déplorables: Mina, ainsi que ses lieutenans, continuent, dit-on, à faire fusiller non-seulement les prisonniers cartistes, mais encore ceux qui les ont recueillis et soignés. Nous aimons à croire que l'esprit de parti exagère les atrocités commises par Mina; mais quelque petite que soit la part de la vérité dans ses rapports, nous faisons des vœux pour qu'il soit promptement mis un terme à cette guerre d'extermination.

Les dernières nouvelles de Londres ne contiennent encore rien de décisif sur la crise ministérielle. Il se pourrait fort bien que le vote de la chambre des communes sur la motion de lord Russell, n'entraînât pas la retraite du ministère. Plusieurs membres de la chambre, en votant pour la motion, ont déclaré que leur vote n'avait rien d'hostile pour les ministres; ils savent que M. Peel n'est pas ennemi de toutes réformes, mais qu'il les veut avec sagesse et progressives. Le soin avec lequel le *Standard* publie les adresses à sir Robert Peel, pour l'engager à rester au pouvoir, peut faire présumer que le ministère n'est pas dans l'intention de se retirer, et qu'il cherche dans l'opinion publique manifestée par ces adresses, la justification de sa conduite.

Nous voyons en effet que celle de la cité présentent plus de 8,000 signatures; et que d'autres adresses se préparent à Rochester, Canterbury, Maidstone, Gravesend, etc.

Une circulaire de M. le gouverneur de sa province de Liège, insérée au mémorial administratif, appelle la sollicitude des autorités locales, sur une plus stricte exécution des mesures de police concernant les passeports. L'exacte surveillance des étrangers sans aveu doit influer considérablement sur la diminution du nombre des délits.

On lit dans la *Gazette universelle d'Augbourg*, sous la rubrique de Rome, le 24 mars:

« Le chargé d'affaires du pape à Turin, Mgr. Gizzi, est arrivé ici; il se rendra, dit-on, à Bruxelles, en qualité de nonce avec une mission spéciale. »

— On écrit de Maestricht, 7 avril, que M. Van Slype a donné sa démission comme bourgmestre de cette ville, et qu'il est intérimairement remplacé par M. Nierstrasz, notaire et auditeur militaire.

Il y a environ huit jours qu'il est arrivé dans cette forteresse trois chariots chargés d'argent pour le paiement de la garnison; malheureusement depuis ces envois par la cour de La Haye, à des intervalles assez rapprochés, les Maestrichtois sont forcés de commercer avec une monnaie auparavant inconnue dans cette ville, et qu'ils ne peuvent débiter à l'extérieur qu'avec perte; en effet, cette monnaie, aussi peu régulière dans la forme que multipliée dans ses valeurs, a quelque ressemblance avec les débris d'un cabinet numismatique de l'antiquité.

— On a essayé avant-hier la locomotive la *Fleche*, de la force de 30 chevaux, à la suite était une voiture à 3 caisses, avec 24 places numérotées. On a fait dix fois le trajet de Vilvorde vis-à-vis l'endroit la *Perche* et retour, environ 25 lieues, en 3 heures ou 18 minutes par trajet; trois personnes sont employées au service de la locomotive. Aujourd'hui on fera l'essai de la locomotive l'*Éléphant*, d'une force double de la *Fleche*.

— L'association qui s'est formée pour la construction d'une route de fer de Hambourg à Malinovo, croit pouvoir assurer que cette route pourra être achevée vers le mois d'août ou septembre 1836. Le tarif a fixé le prix de places pour les gens du commun à un taux si bas, que pour se servir d'une expression en vogue en Irlande, depuis la création de routes en fer, les piétons ne peuvent plus défrayer leurs voyages à pied.

— Une société hollandaise a obtenu l'autorisation d'établir un service de bateaux à vapeur entre Stockholm et Lubeck. On apprend aujourd'hui que cette société a demandé au roi de Suède à pouvoir faire aussi par ses bâtimens le transport des lettres, qui jusqu'ici se fait par la poste, mais que ce monarque a répondu qu'il devait d'abord à cet égard se consulter avec le gouvernement prussien.

— On écrit de Vienne, le 28 mars:

« L'empereur a accordé, aujourd'hui, une audience à M. le comte St.-Aulaire, ambassadeur français.

» Il n'y a plus, dans tout l'empire d'Autriche, que 12 condamnés pour délit politique qui soient encore dans les fers; tous sont Italiens. Huit d'entre eux avaient déjà été condamnés avant la révolution de juillet.

Un fait extraordinaire a eu lieu en Hongrie. On faisait la chasse aux ours et on était parvenu avec beaucoup de peine à tuer une vieille ourse furieuse. A peine fut-elle étendue à terre qu'une jeune fille d'une douzaine d'années s'élança de derrière un buisson et se précipita sur l'animal mourant en poussant des hurlemens lamentables. Après bien des efforts on parvint au moyen de cordes et de nœuds coulés à se rendre aussi maître de cette petite sauvage. Les recherches que l'on fit apprirent qu'une paysanne avait, il y a environ douze ans, perdu un petit enfant, sans avoir jamais pu découvrir ce qu'il était devenu. Une certaine comtesse Ernodi qui l'a recueillie a commencé par la nourrir de racines, de miel et de viande crue et l'on est très-curieux de voir lorsque cette enfant aura reçu quelque éducation et que son intelligence se développera, si elle se ressouviendra de sa première position et quels détails elle donnera à cet égard.

Un individu, natif de Polotsh, en Lithuanie, vient de mourir à l'âge de 188 ans, il avait servi sous Gustave Adolphe, pendant la guerre de trente ans. L'Angleterre offre aussi plusieurs exemples d'une longévité extrême. En 1685, un paysan du comté de Shropshire, nommé Parr, qui était parvenu à l'âge de 152 ans, fut amené à Londres et présenté à la cour de Charles I^{er}. Ce prince lui fit un accueil très gracieux, et s'entre tint avec lui pendant quelque temps. Ce Thomas Parr, à l'âge de 100 ans, fut publiquement mis en pénitence dans l'église paroissiale de son village, pour avoir séduit une jeune fille dont il eut un enfant naturel, et à l'âge de 126 ans il prit une seconde femme qui lui donna plusieurs enfans. Thomas Parr mourut peu de temps après avoir été présenté à la cour. Sa mort fut causée, dit-on, par le vin et les viandes dont on le régala à Londres, et dont jusqu'alors il n'avait jamais fait usage, ayant toujours vécu très-sobrement.

Dans l'église de Bolton, comté d'York, se voit encore le tombeau de Henri Jenkins, qui mourut en 1670, à l'âge de 169 ans. Dans une cause célèbre qui fut plaidée à York, cet homme fut appelé comme témoin et ses dépositions portèrent sur un événement qui s'était passé il y avait 140 ans, et dont il avait parfaitement connaissance. Comme à l'époque de sa naissance on ne tenait pas encore de registres dans les villes et les villages de l'Angleterre, on refusa de le reconnaître, et ce Mathusalem moderne fut obligé, pendant les dernières années de sa vie, de mendier son pain de porte en porte.

On fait mention d'un Polonais qui est mort à l'âge de 173 ans.

Robinson Crusoe, ce livre tant aimé de l'enfance et même de la jeunesse vient d'être imprimé avec luxe, orné de gravures et mis en vente par livraisons. Toute la jeunesse voudra y souscrire. Les pères de famille ne peuvent mettre un meilleur livre entre les mains de leur enfant. Les éditeurs l'ont enrichi d'une dissertation religieuse de l'abbé Labouderie, vicaire général d'Avignon. Voir les annonces.

Par arrêté royal du 5 avril, sont nommés :

1^o Juges au tribunal de première instance séant à Tongres, en remplacement des sieurs Neys et de Sartorius, décédés :

a. Le sieur Defoos (J. H. N.), actuellement substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance à Namur,

b. Le sieur Wiet (François Remi Camille), actuellement juge d'instruction au tribunal de première instance à Hasselt.

2^o Juge suppléant au tribunal de première instance de Tongres, le sieur Verduchène (Jacques), avocat à Tongres.

3^o Juge au tribunal de première instance à Hasselt, en remplacement du sieur Wiet, appelé à d'autres fonctions, le sieur Gerads (Pierre), actuellement juge de paix à Ruremonde.

Ledit sieur Gerads remplira les fonctions de juge d'instruction, pour achever le terme assigné au sieur Wiet.

4^o Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance à Tongres, en remplacement du sieur Camp, appelé aux mêmes fonctions à Anvers, le sieur Belljens (Hubert), actuellement substitut du procureur du roi près le tribunal de 1^{re} instance à Hasselt.

5^o Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance à Hasselt, en remplacement du sieur Belljens, appelé aux mêmes fonctions à Tongres, le sieur Caters (Ernest), docteur en droit à Tongres.

CROIX DE FER.

Le roi a signé le 2, deux arrêtés : par le premier il nomme 1,060 membres de la croix de fer sur la proposition de la commission spéciale ; par le second, sur la proposition de M. de Theux, en qualité de ministre de l'intérieur, il exerce son initiative en faveur des membres de la commission qui n'ont pu, nécessairement se nommer eux-mêmes, et les ayant-droit parmi leurs pères, frères ou fils, à l'égard desquels ces messieurs ont cru devoir se récuser. Une partie de la liste générale a été envoyée, lundi 6 avril, à l'imprimeur du *Moniteur*. L'expédition des brevets commencera sous peu de jours, mais on doute toujours que la proclamation ait lieu avant les couches de la reine.

Nous citerons au hasard un certain nombre des élus parmi les 1060. Cette nomenclature est authentique :

MM. le comte d'Aerschot, grand-maréchal du palais ; Alardin, à Nivelles ; Froidmond, médecin, à Bruxelles ; de Mazères, propriétaire, à Bruxelles ; Rosart, fils, à Bruxelles, Edouard Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons ; Soudain de Niederwerth, administrateur-général des prisons ; Mercier, inspecteur-général des contributions ; Mercier, employé à la cour des comptes ; Achille Battaille, avocat ; Duchêne, secrétaire général au gouvernement provincial, Duchêne, administrateur du trésor, à Arlon ; Duchêne, avocat, à Bruxelles ; Viron, de la députation des états, à Bruxelles ; le baron de Stassart, gouverneur du Brabant ; les généraux Mellinet, Vanhaelen et Niellon ; le major Kessels et ses deux fils ; Ph. Lesbroussart, administrateur-général de l'instruction publique ; Ad. Bartels, ex-rédacteur du *Catholique*, de Gand ; Edmond Beaucarne, id. ; Raikem, président de la chambre des représentans ; Lebeau, représentant ; Coghen, id. ; Charles et Henri de Brouckere ; Meus-Vandermaelen, greffier de la cour des comptes ; Ad. Jottrand, notaire, à Genappe ; Dumortier, représentant ; Le Fevre capitaine au ministère de la guerre ; les deux fils de Geudebien ; le major Schavye ; Alexandre et Constantin Rodenbach ; Rouppe, bourgmestre de Bruxelles et représentant ; Waefelaer, secrétaire de l'hôtel de ville, à Bruxelles ; d'Huart, ministre des finances ; de Theux, ministre de l'intérieur ; Roger, ingénieur des ponts et chaussées ; de Neubourg, médecin, à Bruxelles ; Vergauwen, représentant ; Ch. Coppens, colonel-commandant la garde civique de Gand ; de Gerlache, président de la cour de cassation ; de Facqz, avocat-général, à Bruxelles ; de Gamond, conseiller, id. ; Plaisant, procureur-général, id. ; Bataille, des chasseurs volontaires de Bruxelles ; Michiels, colonel de la garde civique, à Bruxelles ; Beaudoin, Adolphe, Félix et Auguste Bayet, frères, à Liège ; Wauthier, professeur à l'athénée de Bruxelles, de Meulenaere, ministre, et Nothomb, secrétaire-général des affaires étrangères.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES.

Extrait de la séance du 4 avril.

La société royale de Londres donne connaissance à l'académie, qu'elle propose au concours des savans de toutes les nations deux médailles d'or, instituées par S. M. le roi d'Angleterre. Ces deux médailles seront décernées en 1837, l'une au meilleur mémoire sur les documens pour un système de chronologie géologique, fondé sur un examen des restes fossiles et les phénomènes qui s'y rapportent ; l'autre, à l'auteur du mémoire inédit le plus important sur la physique qui aura été communiqué à la société royale pour être inséré dans ses mémoires, à partir de cette époque et avant le mois de juin 1837.

Le secrétaire fait connaître qu'il s'est empressé de communiquer à M. le ministre de la marine, la lettre de M. Whewell, relative aux observations sur les marées et qu'il vient d'être informé que des mesures ont été prises pour que les observations demandées puissent avoir lieu. M. le ministre a bien voulu lui communiquer, de plus, des demandes directes qui ont été faites depuis peu à notre gouvernement, par l'intermédiaire de l'ambassade d'Angleterre, pour que des observations soient faites sur nos côtes du 9 au 28 juin de cette année.

Le secrétaire met à ce sujet, sous les yeux de l'académie, une lettre par laquelle M. Du Bosch, major du génie, l'informe qu'il a été désigné avec M. Celarier, par la société des sciences, lettres et arts d'Anvers, pour faire des observations régulières sur les marées, mais qu'il désire connaître le mode d'observation adopté en Angleterre. M. Jacquet, lieutenant-colonel, commandant maritime en non activité, exprime aussi le désir de prendre part à ces observations, dont il reconnaît l'urgence.

M. Quetelet fait part du résultat de ses dernières observations sur le magnétisme terrestre, qui confirme le mouvement rétrograde que prend l'aiguille aimantée depuis quelques années.

On annonce de la part de la commission du Musée de Bruxelles, qu'elle se propose de faire construire par souscription le buste en marbre de feu M. Dewez, secrétaire perpétuel de l'Académie, afin de le placer dans la galerie nouvelle qu'elle organise et qui est destinée à recevoir les bustes des hommes qui se seront le plus distingués en Belgique. L'Académie, en prenant part à cette souscription, contre ses usages, a désiré que l'on comprit que c'était par un effet de sa reconnaissance particulière envers un savant qui, depuis sa réorganisation, n'a cessé de lui rendre des services importants.

Les mémoires manuscrits, présentés à cette séance, sont les suivans :

Observation sur une rosée de glace sans mélange d'obduction par brouillard ; théorie de la rosée, par M. Van Mons ;

Observations ostéologiques sur l'appareil costal des batraciens, par Ch. Morren. — Mélanges de Physique et de Chimie, par M. Jacquemyns. — Note sur les nouvelles découvertes faites dans les Tourbières de la Flandre d'ossemens divers et d'instrumens antiques, par M. Ch. Morren. — Note sur un perfectionnement de la charrue brabant, avec un modèle de grandeur réduite par M. Goetmaekers. — Mémoire sur l'horlogerie et en particulier sur la montre à verge, par le même. — Notes sur un diplôme inédit de l'empereur Henri IV ; et sur l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes de la Belgique, par M. le baron de Reiffenberg. — Notice historique sur la ville et le port d'Ostende, par M. Belgaire. — Species jungermannidearum europæ ad genera naturalia systematicè retuta, par M. Dumortier.

Il a encore été donné lecture, pendant cette séance, de différentes pièces que M. le ministre de l'intérieur a fait parvenir à l'Académie, concernant les fouilles qui ont été faites par ses ordres, dans un terrain situé à Sommerain, province de Luxembourg.

M. le baron de Stassart a donné aussi lecture d'une lettre de M. le sénateur baron de Baré, concernant les tombeaux récemment découverts dans la commune d'Ampsin, sur la rive gauche de la Meuse. A cette lettre sont jointes différens figures représentant des objets trouvés pendant les fouilles et qui paraissent être des débris d'armes.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

Faculté des sciences. — M. Jacques Joseph Lambinet, de Virton, subira l'examen de candidat le 11 du courant, à 3 heures.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, DU 7 AVRIL.

Naissances : 2 garçons, 4 filles.

Décès : 3 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : Jean Guillaume Hards, âgé de 29 ans, rue de la Syrène, époux d'Anne Josephine Martel. — Marie Josephine Villégia, âgée de 35 ans, blanchisseuse, faubourg St. Gilles, épouse de Pierre Antoine Renson. — Pétronille Piroset, âgée de 25 ans, cultivatrice, faubourg Vivegnis.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi, 9 avril, la quatrième représentation du huitième mois d'abonnement, le *Pré aux Clercs*, opéra comique en trois actes et à grand spectacle, de M. Planard, musique de Hérold ; précédé par *Estelle ou le Père et la Fille*, vaudeville en un acte de M. Scribe.

Incessamment, au bénéfice de Mme. Marcou, la première représentation de *Latude ou 35 ans de Captivité*, drame historique en 3 actes et 5 tableaux, précédé d'*Une Matinée à Trionon*, prologue par MM. G. de Pixericourt et Anicet Bourgeois. Les 2 et 4^o actes de *Robert le Diable*, grand opéra, musique de Meyerbeer ; et la reprise des *Premiers Amours*, vaudeville en un acte, dans lequel Mlle. Marcou remplira le rôle d'Emeline.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

RABAIS, aujourd'hui JEUDI, à 2 heures, près du Pont d'Ile, on VENDRA CABILLEAUX, RAYES, RIVETS, etc. On garantit le tout très-frais. 224

Le sieur PLECHINGER, marchand bohémien, est arrivé au Fer de Cheval, sur la Batte, n^o 4091, à Liège, avec un assortiment DE PLUMES de lit et DUVET à des prix très modérés. 294

BEL APPARTEMENT garni à LOUER, rue d'AMAY, n^o 654 bis.

A LOUER à JEMEPPE tout au bord de la meuse, JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, meublée ou non, avec jardins, écuries, greniers, et vastes bâtimens propres à l'établissement d'une distillerie ou de toute autre fabrique. S'adresser rue d'Amay n^o 654 bis. 829

L'autorité municipale de Momalle, informe le public, que la place D'INSTITUTEUR aux appointemens de 242 francs est VACANTE, elle invite les personnes qui croient avoir des titres à l'obtenir, à lui adresser avant le 23 avril leurs demandes accompagnées des pièces à l'appui.
Momalle, le 6 avril 1835.

La VENTE d'une jolie propriété sise à Bois l'Évêque, consistant en MAISON d'habitation avec un bonnier 59 perches 10 aunes de jardin cotillage, verger planté d'arbres et terres labourables, qui a eu lieu le lundi 30 mars dernier, au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M^e GILKINET, ayant été infirmée, est remise au lundi 13 avril courant à 2 heures de relevée.
S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE, en l'étude, à Liège, rue Féronstrée, numéro 588, dudit M^e GILKINET. 272

JARDIN à LOUER au n° 337, rue Vert Bois. 241

A VENDRE une MAISON libre de charges, rue des Récolets, n° 464. S'adresser au notaire DUSART. 277

A VENDRE DEUX BELLES FERMES dont les exploitations sont contigues et mesurent environ trente un bonniers de prairies et terres de première classe; elles sont situées à Rosmel, près de la nouvelle route qui conduit de Battice à Maestricht, à une lieue de Battice, commune du même nom; l'une de ces fermes est exploitée par le sieur Dewaide, l'autre par le sieur Louvrier.
La vente en sera faite aux enchères le LUNDI VINGT SEPT AVRIL 1835, deux heures de relevée, en l'étude à Liège du notaire KEPPENE, où le cahier des charges est déposé. 307

UNE HOUBLONNIÈRE et UNE PIÈCE DE TERRE, contenant chacune deux verges et demie, situées en Droixhe, commune de Jupille, joignant à Lambert D'Islande, au chemin, à M. Dossin, à M. Monfelt et à Ransy, ont été adjugées au prix de 525 francs en sus d'une rente de 48 francs 62 centimes, et on peut les SURENCHÉRIR d'un VINGTIÈME en en faisant la déclaration devant le notaire PAQUE. 306

MARCHÉ DE SOUMAGNE,

Autorisé par arrêté royal du 15 décembre 1834.

Le public est informé que l'ouverture du marché hebdomadaire de Soumagne, pour la VENTE du BEURRE, du FROMAGE et de tous autres produits du laitage, aura lieu dans la rue de l'Eglise, le MARDI 12 MAI prochain, à 3 heures du matin. Deux primes, l'une de fr. 40 et l'autre de fr. 20, sont accordées aux deux personnes qui, depuis son ouverture et jusqu'inclus le dernier jour de marché de cette année, y auront acheté le plus de beurre.
Soumagne, le 6 avril 1835.

Le bourgmestre, H. J. DESSY. 305

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE

DE

BOIS SCIÉS ET POUTRES.

VENDREDI, 10 AVRIL, à une heure de relevée, VENTE à l'enchère de cent mille pieds de marchandises de chêne sciés dont la majeure partie très sèches, consistant en 10 mille pieds de quartiers doubles de 40 et 42 pieds, planches de 8 à 22 pieds, wères, quartiers, terrases, posselets, rampes et marches;

2^e De 15 mille pieds de planches et lattes bois blancs;

3^e De 25 poutres de 22 pieds, de 11 pouces sur 12 d'équarrissage.

Les amateurs sont avertis que dans le nombre de planches chêne, il y a 25 mille pieds au moins de 1^{er} choix.

A CREDIT, moyennant caution connue de M^e LOUMAYE, notaire. 296

Cette vente aura lieu dans le chantier du sieur Paschal Stassart à Ahin près de Huy

VENTE DES LIVRES COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU M. LE PROFESSEUR ANSIAUX.

Mardi 28 avril, et jours suivans, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENZOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de la BELLE COLLECTION DE LIVRES de médecine, chirurgie, science, littérature, histoire, etc., dépendant de la succession de feu M. le professeur ANSIAUX. 238

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi 13 avril, 10 heures du matin, il sera procédé par-devant M^e CHOKIER, juge de paix du quartier du sud de la ville de Liège, en son bureau rue Mont St. Martin, par le ministère de M^e RENZOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la succession de feu M. Toby

Premier Lot.

UNE MAISON, située à Liège, rue du PONT-D'AVROY, n° 544.

Deuxième Lot.

Une MAISON, située à Liège, même rue, n° 545. Ces deux maisons très bien construites sont propres à tout genre de commerce.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENZOZ notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653. 247

VENTE DE LA TERRE, CI-DEVANT SEIGNEURIALE DE VERLAINE SUR OURTE, ET D'AUTRES IMMEUBLES.

JEUDI, 23 AVRIL 1835, à 2 heures de relevée, par devant M. le juge de paix du canton du sud de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St. Martin, n° 611, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés, possédés par indivis:

Premier lot.

1^o La TERRE de VERLAINE, sur OURTE, commune de Tologne, à une lieue au dessous de Barvaux, canton de Durbuy, arrondissement de Marche, consistant en un château commodément distribué, avec jardins, vergers, bosquets et étangs composant un pourpris agréable et fort étendu.

2^o La ferme du château et un moulin à farine, mû par un fort ruisseau qui ne tarit jamais

Tous les bâtimens sont construits en pierres et briques, couverts en ardoises et se trouvent en bon état de réparation.

Dans une chapelle contigue au château on célèbre l'office divin tous les dimanches et jours de fête.

3^o 200 bonniers, ancienne mesure, formant l'ensemble de la propriété et consistant en jardins, vergers, prairies, terres labourables, trieux et bois.

Les bois sont d'un bon rapport et sont aménagés en coupes réglées.

4^o 175 francs de rentes annuelles et perpétuelles, dues par divers particuliers des environs.

Deuxième lot.

Une maison, portant le n° 394, sise à Liège, rue Por-Château, tenue en location par le sieur Frenay, tonnelier.

Troisième lot.

Une maison, sise en la même ville, rue Grasse Poule, n° 430, occupée par le sieur Herbiet, armurier.

S'adresser, pour voir la propriété de Verlainne, au fermier du château, et pour prendre inspection du cahier des charges à M. le juge de paix susdit ou au notaire DELEXHY, rue St. Severin, dépositaire des titres de propriété. 984

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

1^o UNE PIÈCE de terre, située en la commune de Liège, en lieu dit Filomé, contenant sept verges grandes, tenant à Louis Maghin, à Fouarge, de Liège et à la fabrique de Voltem, tenue en location par le sieur Louis Maghin, de Voltem.

2^o UNE PIÈCE de TERRE, située en la commune de Voltem, en lieu dit Filomé, contenant douze verges grandes tenant à Louis Maghin, à Renard de Fexhe-Sluis et à Nicolas Malaise, tenue en location par la veuve Jean Renso Beaujean de Voltem.

S'adresser à M^e Alp. CLERMONT, avoué, près la cour d'appel de Liège, rue place St. Pierre, n° 24. 984

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

UN CORPS DE FERME, situé à RENOUPREZ, commune de Chaveaux, d'une contenance d'environ sept bonniers trente cinq perches de prairie. Les bâtimens sont en très bon état.

Cette propriété est libre de toutes charges et l'acquéreur pourrait constituer les deux tiers du prix en rente

S'adresser en l'étude de M^e MERRY, notaire, place du Vieux Marché, à HERVE. 248

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 6 avril. — Rentes, 5 1/2, 107 55 fin cour., 107 70. — Rentes, 3 p. c. 84 20, fin cour., 84 25 — Actions de la banque, 00000 00 — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 95, fin cour., 98 15. — Emprunt Guebhard, 48 5/8, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 48 3/4, fin cour., 00 0/0. — Trois p. c., 30 1/4, fin cour., 00 0/0; différée, 00 0/0. — Cortès, 49 5/8. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 000 0/0, fin cour., 00 0/0. — Empr. romain, 000 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 421 1/2. — Dette différée, 22 1/8. — Coupons cortès, 29 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 6 avril. — Dette active 55 3/4 000 — Dito, 5 1/2, 104 15 1/2 000. — Dito Différée, 4 1/2 1/2. — Bill. de chance 25 3/4 — Syndi. d'amort. 95 1/2 1/2. — Dito, 3 1/2 1/2, 80 0/0 00. Contrib. de guerre, 000 0/0. Bill. du trés., 6 1/2, 000 0/0. — Société de comm. 106 7/16. — Rus. h. et comp. 104 0/0. — Dito 1828 et 1829, 104 1/4. — C. ch. h. 1831, 1833 98 3/4 0. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/4. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00 — Prus. neg. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franc. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0 — Dito d'Amst., 48 7/8 0 — Dito à Londr., 3 1/2, 29 3/4 0 00 — Dito à Paris, 0 0/0 — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 22 00/00. — Bons cortès à Lond. 48 1/2. — Coupons des cortès, 29 3/4. — Vienne actions de la bank., 0000 — Métalliques, 99 1/2 — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 478 0. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon, 00 0/0. — Dito à Londres, 00 — Brésiliens, 86 1/8 000. — Grecs 0 — Lots Prussiens 115 1/2.

Bourse d'Anvers du 7 avril.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	318 0/0 perte	A	
Londres.	12 10 0/0		12 02 1/2
Paris.	47 3/8		46 7/8
Francfort.	36 3/16		35 7/8 P
Hambourg.	35 1/2	A 35 1/4	A

Escompte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 3/4 A. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'ent. p. 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 102 P. 000. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 00. Idem diff., 000 00. — Rente remb. 89 et 98 1/4 A. 00 00. — Espagne. Guebhard, 48 1/2 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 29 1/2 A. Idem perp. Amsterdam, 49 3/4 1/2 et P. — Idem diff., 23 5/8 22 1/2 A.

Cours après la bourse

Perpétuelles, 49 1/2 A. — Cortès 49 1/8 P. — Dette différée, 22 1/4 A. — Coupons cortès, 29 5/8 P. — Gallo-Russes, 56 A.

MARCHANDISES. — Vente par co ntrât privé.

100 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 6 et 7 avril.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, c. Hougston, v. de Londres, ch. de café, indigo et coton.

La gallicasse meck. Eenigheyd, c. Fretwur, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau de vie.

Le koff hanovrien Lorena, c. Loot, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le koff han. Anna Adelheyd, c. Wesseling, v. de Hambourg, ch. de café, coton et vin.

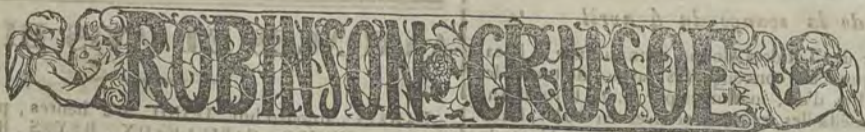
Bourse de Bruxelles, du 7 avril. — Belgique. Dette active, 55 000 Emprunt de 24 mill., 102 0/0 P. — Actions de la société générale (5) 825 P. — Société de comm. de cette ville, 124 1/2 P. — Banque de Belgique (5) 122 1/2 A. — Hollande. Dette active, 55 00/00. — Espagne. Guebhard, 48 1/2 A. 0000. Perpét. Anvers 4 p. 1/2 000. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 49 1/4 A. Idem Paris 3 p. 1/2, 30 1/4 P. Cortès à Londres, 49 et P 0/00. Dette différée, 23 1/4 A.

MARCHÉ DE HASSELT, du 7 avril.

From. l'hect., 15-20 — Seigle, 9 70 — Orge, 8-60 — Sarrasin, 8 08 — Avoine, 6 25 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurce, kilog. 1 45.

H. Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

DANIEL DEFOË. NOUVELLE TRADUCTION.



Illustré de la vie de Daniel Defoë, par Ferdinand Denis et d'une dissertation religieuse par l'abbé Labouderie, vicaire-général d'Avignon, orné de plus de 250 gravures sur bois avec des portraits, vignettes, fleurons, lettres ornées, etc., etc., dessinés par MM. Déveria, Isabay, Boulanger, etc., etc.

Deux beaux volumes in-8 paraissant en 25 livraisons de deux feuilles, papier vélin satiné. Il paraît une livraison par semaine

PRIX 35 centimes

Franco pour la Belgique.

On souscrit à BRUXELLES, à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n° 2, et à son dépôt, rue de l'Évêque, n° 40.